

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**ENCORE TEMPS POUR AVOIR ACCÈS AU PROGRAMME AIDE D'URGENCE
AUX PME**

Saint-Pascal, le 17 février 2022- La MRC de Kamouraska rappelle que le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) est toujours disponible pour les entreprises impactées par la COVID-19, particulièrement celles visées par les mesures annoncées le 20 décembre dernier.

L'objectif du PAUPME, mis en place par le Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), vise à favoriser l'accès à des capitaux pour le besoin en fonds de roulement, jusqu'à 50 000 \$ afin de maintenir, consolider ou relancer les activités des entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19.

À ce titre, les restaurants, salles d'entraînement physique, salles de quilles, bars, microbrasseries et salles de spectacles sont les plus durement touchés par les ordres de fermeture, les rendant ainsi admissibles au volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM). Les demandes d'aide financière déposées dans le cadre de l'AERAM devront être reçues au plus tard quatre semaines après la reprise des activités des entreprises visées par un ordre de fermeture.

Le Volet AERAM permet également qu'une partie du prêt soit convertie en pardon (subvention). Notez qu'une entreprise peut faire plus d'une demande, en autant que les montants empruntés ne dépassent pas 150 000 \$ à l'intérieur de 12 mois.

« À la lumière du plan de déconfinement présenté par le gouvernement du Québec la semaine dernière, il est actuellement minuit moins une pour nos entrepreneurs, pour déposer une demande au PAUPME. Je les invite à contacter nos professionnels s'ils ont besoin d'aide pour connaître davantage ce programme qui peut être bénéfique pour leur entreprise dans la situation actuelle. », de dire le préfet élu, M. Sylvain Roy.

Le Service de développement territorial de la MRC de Kamouraska est disponible pour accompagner et conseiller les entrepreneurs dans leur demande au PAUPME. Les critères d'admissibilité sont disponibles sur le [site web](#) de la MRC.

Contact;

Relations de presse;
Annie Lavoie
Conseillère aux communications
MRC de Kamouraska
418 492-1660, poste 253
alavoie@mrckamouraska.com